



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 avril 2018 à 19 h 36, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 36 par le maire Jonathan Lapierre.

R1804-1111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

- 7.1.2 Représentation au sein des instances internes et externes (comités, commissions et organismes du milieu)
- 7.1.3 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Le centre de récupération Ré-Ufîles inc.
- 7.1.4 Aménagement d'un stationnement et rond de virage dans le chemin du Sentier – Village de Havre-aux-Maisons – Acquisition d'une partie du lot 3 778 524
- 7.1.5 Rétrocession terrain (lot 4 275 298 - Partie) – Ancien chemin d'en Haut – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.1.6 Affectation des sommes reçues en redevances éoliennes
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Programme FEPTEU
 - 7.4.2 Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
 - 7.4.3 Adoption de la Politique en matière d'asphaltage des chemins municipaux
 - 7.4.4 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 318 – Achat d'un camion de service
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Adhésion annuelle à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS)
 - 7.8.2 Projet de développement – Services culturels de proximité et dans les points de service de l'Est et de l'Ouest des Îles)
 - 7.8.3 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 322 – Fourniture d'abris de jardin – Place des gens de mer
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

- 7.10.1 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2018-05 – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.3 Adoption du Règlement n° 2018-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage
- 7.10.4 Modification du Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1804-1112

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

N° de résolution
ou annotation

R1804-1113

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 26 février au 28 mars 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 713 573,04\$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1804-1114

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose aux membres du conseil la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente de ces immeubles, le mercredi 4 juillet prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

R1804-1115

Représentation au sein des instances internes et externes (comités, commissions et organismes du milieu)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amorcé une réforme de sa gouvernance qui vise à valoriser le rôle des élus et la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme comprendra la création de grandes commissions consultatives et d'un comité exécutif;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau modèle est issu du diagnostic organisationnel de la Municipalité, réalisé en 2017 et déposé aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' avec ce nouveau modèle, les élus siègeront à moins de comités et d'organismes et qu'ils seront remplacés à certaines instances par des représentants de l'administration municipale, comme le propose le diagnostic organisationnel, afin de dégager les élus de fonctions administratives et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de représentants politiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de nommer les personnes suivantes pour siéger aux instances internes et externes comme mentionnées ci-dessous :

COMITÉS OU COMMISSIONS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ	
Comité exécutif	- Jonathan Lapierre - Benoit Arseneau - Roger Chevarie
Comité de vérification et des finances	- Benoit Arseneau - Richard Leblanc
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	- Gaétan Richard
Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	- Direction générale - Agent de développement économique
Comité consultatif régional de la traverse de Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée	- Richard Leblanc
Regroupement Loisir des Îles inc.	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
Comité de mise en valeur du site historique de La Grave	- Régisseur de la culture, du patrimoine et des bibliothèques
SECTEURS CULTUREL ET SOCIAL	
Musée de la Mer	- Régisseur de la culture, du patrimoine et des bibliothèques
COMITÉS DE GESTION DES PLANS D'EAU	
Comité de gestion intégrée de Grande-Entrée	- Gaétan Richard



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

Comité de gestion intégrée de Havre-aux-Maisons	- Benoit Arseneau - Roger Chevarie
Comité de gestion intégrée de la baie du Havre-aux-Basques	- Jean-Philippe Déraspe - Suzie Leblanc
Comité de gestion intégrée de la baie du Bassin	- Suzie Leblanc
Comité de gestion intégrée du bassin aux Huîtres	- Gaétan Richard
GRANDES COMMISSIONS MUNICIPALES	
Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Jean-Philippe Déraspe
Commission de l'aménagement et de l'urbanisme	- Gaétan Richard
Commission des travaux publics et de la sécurité publique	- Roger Chevarie

R1804-1116

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Le centre de récupération Ré-Utîles inc.

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes soumise à la Commission municipale du Québec par l'organisme « Centre de récupération Ré-Utîles inc. ».

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que le ou les immeubles visés ne sont utilisés qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

N° de résolution
ou annotation

R1804-1117

Aménagement d'un stationnement et rond de virage dans le chemin du Sentier – Village de Havre-aux-Maisons – Acquisition d'une partie du lot 3 778 524

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager un stationnement et un rond de virage à l'extrémité du chemin du Sentier dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'aménagement nécessite l'acquisition d'une partie de terrain étant la propriété du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater des professionnels pour la création de nouveaux lots et l'établissement de l'assiette de servitude de passage et pour procéder à l'enregistrement de l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à déposer auprès de Transports Canada (Direction des programmes et cession) une demande officielle visant l'acquisition d'une partie du lot 3 778 524 du cadastre du Québec aux fins de l'aménagement d'un stationnement et d'un rond de virage;

que le greffier soit également autorisé à mandater un arpenteur pour la préparation des opérations cadastrales requises dans le cadre de ce projet ainsi qu'un notaire relativement l'enregistrement de l'acte d'acquisition d'une partie du lot 3 778 524;

que le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant à donner plein effet à cette résolution.

R1804-1118

Rétrocession terrain (lot 4 275 298 - Partie) – Ancien chemin d'en Haut – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution n° R1304-100 décrétant un ensemble de chemins à retirer du domaine public dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, dont le lot 4 275 298;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires bornant ont signifié leur intérêt à acquérir la portion du lot 4 275 298 située en front de leur terrain;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la rétrocession de la section de l'ancien chemin d'en Haut du village de L'Île-du-Havre-Aubert, identifiée au cadastre du Québec comme étant le lot 4 275 298, en faveur des propriétaires bornant pour la somme nominale d'un dollar;

que le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ces transactions.

Les frais relatifs à cette rétrocession seront à la charge des acquéreurs.

R1804-1119

Affectation des sommes reçues en redevances éoliennes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles bénéficiera de revenus de 485 000 \$ en 2018 provenant des redevances éoliennes;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes seront en croissance au cours des prochaines années et que ces revenus seront récurrents pour une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives financées par ces sommes devront avoir une portée régionale, miser sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents et être en lien avec les orientations de développement de la Municipalité des Îles;

CONSIDÉRANT QUE ces revenus serviront à financer une partie des projets d'infrastructures lorsque le pourcentage d'aide gouvernementale est inférieur à 70 %;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes serviront à l'entretien des infrastructures municipales et à la préparation des projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes soutiendront les initiatives de développement économique et celles favorisant le retour des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les sommes serviront à protéger le fardeau fiscal des contribuables en finançant des projets qui ne bénéficient pas de soutien gouvernemental;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'affecter une somme de 320 000 \$ en 2018 en provenance des redevances éoliennes :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

- La Municipalité consacra 100 000 \$ sur 10 ans pour bonifier son fonds de roulement, ce qui aura un impact bénéfique pour les contribuables.
- Une somme de 75 000 \$ sera consacrée à l'entretien de ses sites et de ses infrastructures extérieures récréatives.
- Une somme de 125 000 \$ sera investie en 2018 pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives visant à protéger l'environnement, soit un parc régional — un projet en préparation depuis 2014 qui se veut un outil de gestion du territoire —, de même que pour concrétiser les plans d'action se rattachant à la Charte des paysages et à la Politique environnementale de la Municipalité.
- Une somme de 20 000 \$ par année, sur 4 ans, sera injectée dans le projet des enfants ayant des besoins particuliers aux activités estivales des terrains de jeux.

Les sommes non utilisées seront versées dans un fonds de développement protégé.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1804-1120

Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Programme FEPTEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées au centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme ARPO a été mandatée par la Municipalité pour la préparation des plans et devis et assurer la surveillance technique lors de la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la firme ARPO soit autorisée à présenter au MDDELCC, pour et au nom de la Municipalité, une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux d'interception et de traitement des eaux usées au centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants, le tout conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi qu'à la Loi sur la qualité de l'environnement et à présenter tout engagement relatif à cette demande;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

que la Municipalité s'engage, à l'achèvement de ces travaux, à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

que la Municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet et de débordement, mettre en œuvre le programme de suivi, transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC et effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC.

R1804-1121

Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a annoncé la reconduction du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de 2018 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, le MDDELCC confirme le démarrage d'un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines pour le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, lequel se réalisera en partenariat avec l'université Laval;

CONSIDÉRANT QUE ces connaissances techniques sur les nappes d'eau souterraine permettront à la Municipalité de planifier les exploitations futures, d'ajuster la réglementation municipale et d'encadrer les activités à risques;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un protocole d'entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise les services municipaux qui doivent collaborer à l'étude sur les eaux souterraines, en partenariat avec l'université Laval, à fournir les données nécessaires à la réalisation de ce projet et à assurer la logistique des travaux sur le terrain;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente rédigé à cette fin entre le MDDELCC et la Municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

N° de résolution
ou annotation

R1804-1122

Adoption de la Politique en matière d'asphaltage des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place un plan de financement et un processus d'analyse visant à permettre aux citoyens de soumettre, selon des critères définis, des projets en matière d'asphaltage de chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Services techniques et des réseaux publics a élaboré une politique à cet effet et que le document a été déposé au conseil séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter la « Politique en matière d'asphaltage des chemins municipaux » telle quelle a été déposée par la direction des Services techniques et des réseaux publics, en date du 10 avril 2018.

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

R1804-1123

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 318 – Achat d'un camion de service

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2017, la Communauté maritime a adopté un plan quinquennal de renouvellement des équipements et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule n° 32 utilisé aux fins des activités du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'un camion de service;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, mais qu'une seule est conforme, soit celle de Plymouth Chrysler des Îles, au prix de 43 914,62 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accepte l'offre déposée par Plymouth Chrysler des Îles, au prix de 43 914,62 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des Services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document relatif à ce contrat. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement de la Municipalité et remboursée sur une période de sept ans.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1804-1124

Adhésion annuelle à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS)

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GIM) constitue un geste de solidarité et de soutien envers l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'URLS permet de participer à la vie démocratique et d'influencer les orientations prises par l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS donne l'opportunité aux organismes de notre municipalité de postuler aux différents programmes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil désigne les régisseurs Monica Poirier et Vincent Leblanc comme délégués municipaux à l'assemblée générale annuelle de l'URLS.

R1804-1125

Projet de développement – Services culturels de proximité et dans les points de service de l'Est et de l'Ouest des Îles)

CONSIDÉRANT la nécessité de développer des services culturels et communautaires de proximité afin de répondre à la mission des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de nouveaux secteurs de services pour la Municipalité et ses partenaires dont le Regroupement Loisir des Îles inc;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

CONSIDÉRANT la demande qui est faite pour davantage d'accompagnement de la part de professionnels ayant le profil recherché et les connaissances requises;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat et l'implication citoyenne doivent reposer sur des structures d'accompagnement solides;

CONSIDÉRANT la nécessité de coordonner nos efforts avec les autres initiatives communautaires relevant du développement des services de proximité aux Îles, afin d'agir de manière plus intégrée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à aller de l'avant avec un projet de mise à niveau et de développement de services culturels de proximité au sein des bibliothèques des Îles, notamment auprès des deux points de services, soit ceux de l'Est et de l'Ouest des Îles;

que le conseil autorise le versement d'une contribution financière de 13 000 \$ pour la réalisation de ce projet à même le surplus budgétaire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1804-1126

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 322 – Fourniture d'abris de jardin – Place des gens de mer

CONSIDÉRANT QU' en mars dernier, le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire lançait un appel d'offres public relativement à la fourniture d'abris de jardin pour le site Place des gens de mer;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres, soit celles de :

- Groupe Somac inc. – 112 610,00 \$
- Enfer Design inc. – 131 704,50 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a démontré la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par le Groupe Somac inc. s'avère être la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

que le conseil octroie le contrat de l'appel d'offres n° 322 relatif à la fourniture d'abris de jardin au Groupe Somac inc., au prix de 112 610,00 \$ plus les taxes;

que le conseil autorise le directeur du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer tout document concernant ce contrat;

que cette dépense, totalisant un coût net de 118 230 \$, soit financée comme suit :

- 30 000 \$ – Surplus du village de Cap-aux-Meules;
- 44 445 \$ – Fonds de roulement de la Municipalité (remboursable sur une période de 10 ans);
- 43 785 \$ – Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT).

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1804-1127

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1804-1128

Dépôt du projet de règlement n° 2018-05 – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la réalisation de travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 adopté par le gouvernement du Québec, le 26 juin dernier, prévoit la présentation d'un projet règlement préalablement à l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-05 séance tenante.

R1804-1129

Adoption du Règlement n° 2018-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, un schéma d'aménagement et de développement révisé lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé a entraîné pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine l'adoption d'un nouveau plan et de nouveaux règlements d'urbanisme, lesquels sont entrés en vigueur le 4 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son plan et ses règlements d'urbanisme selon le processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 13 février 2018 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 26 mars 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 septembre 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2017-02-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

N° de résolution
ou annotation

R1804-1130

Modification du Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 19 février 2018, le Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement n° 2018-04, dont les modifications prévues peuvent l'être par résolution conformément au deuxième alinéa de l'article 365 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le règlement 2018-04 soit modifié comme suit :

Ajout de l'ATTENDU suivant (à la résolution d'adoption du règlement) :

ATTENDU QUE l'alinéa 4 de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, stipule qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes, ce qui est notamment le cas à l'égard du présent règlement en fonction de l'aide financière consentie par le programme Fonds des petites collectivités (FPC) signée conjointement par le MELS et le MAMOT;

Modification de l'article 5

L'article 5 du règlement n° 2018-04 est remplacé par le texte suivant :

Article 5 Paiement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affecte annuellement à cette fin une portion des revenus généraux de la Municipalité de 60 000 \$, conformément au deuxième alinéa de l'article 547 de la Loi sur les cités et villes, laquelle somme proviendra des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

redevances de l'exploitation des éoliennes et dont le montant total nécessaire à cette fin sera provisionné à raison de 150 000 \$ par année pour les dix (10) premières années suivant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Modification de l'article 7

L'article 7 du règlement n° 2018-04 est remplacé par le texte suivant:

Appropriation des deniers d'autres sources

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Plus spécifiquement, le conseil affecte aux fins de la réduction de l'emprunt la subvention de 10 470 564 \$, dont le versement découle de l'application du programme « Fonds des petites collectivités », comme indiqué dans la lettre signée conjointement par les ministres des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont copie est jointe comme annexe au présent règlement en Annexe B.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, la subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Politique en matière d'asphaltage – Liste des chemins visés pour 2018
- ❖ Modification du règlement n° 2018-04 relatif à la construction d'un centre multisport à deux glaces – Raisons pour lesquelles les commanditaires ne sont pas connus à ce jour – Recrutement toujours en cours



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 avril 2018

N° de résolution
ou annotation

R1804-1131

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 12.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier